

Source : Observatoire en économie sociale et en développement régional

<http://www.uqo.ca/observer/>

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL FAIT-IL PARTIE DU MODÈLE QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT ?

*Par Louis Favreau, Martin Robitaille et Daniel Tremblay,
Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC),
Université du Québec en Outaouais (UQO)*

Face à la crise de l'emploi et celle des services publics, face à la montée de la mondialisation néo-libérale, les régions voient leur rôle redéfini. Mondialisation et montée du local/régional sont les deux faces d'un même phénomène. Mais quel avenir y a-t-il pour les régions et les collectivités locales dans ce nouveau paysage économique et social mondial? Telle était la question posée lors du Colloque sur l'avenir des régions au Québec en ce début de millénaire, tenu à l'Université du Québec en Outaouais (UQO) le 29 novembre 2001.

Certes, avec l'arrivée d'une nouvelle réforme, celle des agglomérations urbaines (la nouvelle ville de Gatineau, de Montréal, de Saguenay...), avec la venue des CLD (réforme Chevrette) et des CLE (réforme Harel), avec la poussée de l'économie sociale (le Chantier) et du développement économique communautaire (les CDÉC, CDC...), avec la poussée des fonds de développement (le Fonds de solidarité et les SOLIDE, le Fondation, des fonds locaux (SADC) ou communautaires...), les coordonnées du développement local et régional ont beaucoup changé.

Si pour bon nombre d'organisations, d'entreprises et d'institutions, le développement des régions retrouve de sa pertinence, pour d'autres cela fait problème. Qu'on pense par exemple aux traditions centralisatrices de certains ministères, au partage des responsabilités entre l'État, les municipalités et les autres acteurs qui ne sont pas toujours très claires, aux partenaires qui ne sont pas tous engagés avec la même présence et la même conviction (participation déficiente de certains secteurs et à la difficile coordination entre le service public et les services communautaires. Sous cet angle, il est clair que la pertinence d'une réflexion continue sur le développement régional ne fait plus de doute.

Ce livre représente donc le produit des travaux du Colloque sur l'avenir des régions, auquel s'ajoutent quelques textes qui viennent éclairer certains sujets importants lorsqu'il est question de réfléchir sur l'avenir du développement régional au Québec.¹

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET MODÈLE QUÉBÉCOIS

Dans son livre sur *Le modèle québécois de développement*, Gilles L. Bourque consacre moins d'une dizaine de pages à la question du développement régional alors que l'ouvrage comporte plus de 230 pages (Bourque, 2000). Bien sûr, son objectif n'était pas d'étudier le développement régional et son travail ne porte pas non plus sur l'ensemble des aspects du développement. L'auteur s'intéresse essentiellement à la dimension économique et plus précisément à la dimension industrielle du modèle québécois de développement. Il est néanmoins intéressant de constater que l'on peut consacrer tout un ouvrage, et un ouvrage de grande qualité, au modèle québécois de développement en accordant une place somme toute assez mince à la question du développement régional.

Par ailleurs, le gouvernement québécois, dans un document publié la même année, dresse le bilan de ses principales réalisations en matière de développement social au cours de la période 1995-2000 en n'accordant à son tour qu'une place relativement mince au développement régional (Secrétariat du Comité ministériel du développement social, 2000). De fait, le sujet n'y est abordé de façon explicite que dans quelques paragraphes (moins d'une page au total) d'un document qui compte plus d'une soixantaine de pages.

Il va de soi que l'importance accordée au développement régional dans ce que l'on appelle aujourd'hui le modèle québécois de développement est une réalité qui ne peut être mesurée simplement en comptant des pages ou des paragraphes. D'ailleurs, on pourrait soutenir que le thème du développement régional occupe une place nettement plus importante aujourd'hui dans l'agenda politique que celle qui lui était réservée avant le milieu des années 1990. On pourrait par exemple souligner le fait que le gouvernement québécois s'est doté en 1997 d'une importante Politique de soutien au développement local et régional (Secrétariat au développement des régions, 1997)², ou encore qu'il a créé presque au même moment un ministère des Régions. On pourrait aussi soutenir que la question du développement régional est maintenant soulevée dans plusieurs des politiques publiques proposées par le gouvernement québécois et constater par exemple que la stratégie de développement économique rendue publique en 1998 (ministère des Finances) comporte des éléments explicites de stratégie visant à « appuyer les initiatives locales et régionales ».

Le fait est néanmoins que la question du développement régional occupe une place assez modeste dans le discours relatif au modèle québécois de développement. Dans le document gouvernemental sur le développement social évoqué précédemment et qui

¹ Nous vous renvoyons à la fin du livre pour la présentation du programme du colloque qui est à l'origine de cet ouvrage.

² Sans vouloir minimiser l'importance de cette politique, rappelons que ce n'était cependant pas la première fois que l'État québécois donnait un caractère officiel à sa vision du développement régional. Voir: Beaudry, 2000 : 67-71.

s'adresse à un auditoire non exclusivement québécois (il a été préparé dans le cadre du suivi accordé au Sommet sur le développement social organisé par l'ONU à Copenhague en 1995), il est intéressant -ou inquiétant?- de constater que l'on amorce la présentation de la «société québécoise» en évoquant le «territoire» sur lequel vit cette dernière et en soulignant d'abord que ce dernier est «grand comme trois fois la France et cinq fois le Japon», qu'il «est à moitié recouvert par la forêt et parsemé de plusieurs milliers de lacs et de rivières», mais lorsque vient le temps de dire où vit la population regroupée sur ce territoire, la seule précision qui nous est fournie se limite à dire que : «près de la moitié de la population vit dans la région du Grand-Montréal, chef-lieu de la diversité».

Pourtant, plusieurs paragraphes visant à présenter la «société québécoise» nous informent de l'âge de cette population, de son espérance de vie, de son indice de fécondité, de son niveau de revenu, de ses caractéristiques culturelles, etc. Mais rien de spécifique sur cette majorité de la population qui vit dans les autres régions du Québec. Un lecteur ou une lectrice un peu pressé pourrait peut-être rester sur l'impression que ces autres régions ne sont recouvertes que «par la forêt» et les «milliers de lacs et de rivières» évoqués quelques lignes plus haut...

Pourtant, comme le démontrent les différents textes de cet ouvrage, les régions du Québec sont non seulement peuplées et bien peuplées, mais elles font également preuve d'un dynamisme qui devrait mériter autant et même bien davantage d'intérêt que la forêt, les lacs et les rivières qu'on y retrouve effectivement en quantité. Le présent ouvrage et les nombreux auteurs qui y ont contribué l'illustrent bien.

À cet égard, nous vous présentons ici, en les résumant, les principaux textes de l'ouvrage pour ceux et celles qui n'auraient pas le temps requis pour le lire en son entier ou encore pour ceux et celles qui veulent choisir un texte ou l'autre en fonction de leurs intérêts et préoccupations spécifiques. En tout état de cause, comme l'ouvrage est parcouru par un ensemble de témoignages courts sur des expériences pertinentes, la lecture se fait moins aride, plus fluide.

L'économie des régions (Marc-Urbain Proulx)

À l'image de l'économie qui se complexifie en se mondialisant, celle du Québec et de ses régions aussi se complexifie. Marc-Urbain Proulx endonne une bonne illustration lorsqu'il évoque cette «triangularisation» économique vers laquelle nous nous acheminons rapidement. On assiste selon lui au remplacement du classique «modèle centre-périphérie» par un «schéma triangulaire» dans lequel se retrouvent donc trois pôles, les uns axés sur l'«extraction des ressources», les autres sur la «production» et les autres, enfin, sur la «consommation». Ce phénomène est porteur à la fois de risques et de possibilités intéressantes pour les régions du Québec. Elles auront des choix à faire, surtout si on leur laisse la chance de les faire en ne leur imposant pas d'en haut une vision prédéfinie de leur développement économique.

L'éducation et la formation de la main-d'oeuvre (Martin Robitaille)

Mais les régions du Québec, l'Outaouais et toutes les autres régions, ne pourront jamais relever avec succès les défis économiques et sociaux que posera leur développement au cours des prochaines années si elles ne se donnent pas les moyens de le faire et nul doute, comme le démontre Martin Robitaille, que l'éducation et la formation de la main-d'oeuvre devraient faire intrinsèquement partie de toute stratégie de développement régional. Il est devenu banal de dire que l'économie, aujourd'hui, à quelque niveau que l'on se situe, c'est-à-dire aussi bien local que mondial, est devenue une «économie du savoir». Il est certain que l'État a et aura toujours un rôle de premier plan à jouer dans ce domaine, mais il est de plus en plus évident que les régions devront, elles aussi, participer à la définition des orientations qui sous-tendront cette «économie du savoir». Comme le souligne Martin Robitaille, l'un des principaux défis auxquels nous sommes et serons confrontés, surtout au niveau régional, est de faire en sorte que l'ensemble des nombreux changements qui ont vu le jour au cours des années 1990 convergent dans la même direction, d'où l'importance de «tisser des réseaux d'information et des partenariats serrés» qui nous permettront, pour reprendre ses termes, de voir apparaître dans un avenir prochain en sol québécois de «réelles régions d'apprentissage».

Réussir le développement des régions rurales (Bruno Jean)

Bruno Jean nous propose en quelque sorte un modèle pour conduire les régions rurales vers un développement plus prospère et davantage approprié à leurs besoins. Ce cheminement passe par quelques conditions gagnantes. D'abord, les collectivités rurales doivent s'inscrire dans une nouvelle approche de développement, celle du développement durable. Cette approche implique de tenir compte du savoir des ruraux et d'apprendre également des expériences réalisées ailleurs. Cette prospérité ne pourrait toutefois avoir lieu sans le soutien de l'État que ce soit par son soutien financier, par le renouvellement de ses politiques publiques et par l'accès aux terres et ressources naturelles publiques. Certes, l'appui de l'État est important mais les communautés rurales doivent également renforcer leurs compétences et développer leurs capacités pour être davantage autonomes. Enfin, comme le mentionne Bruno Jean, le développement rural est en soi tout un projet de société qui implique de repenser les rapports villes-campagnes.

Numérisation de l'économie et régions rurales (Christian Fortin)

Au Canada, c'est connu, l'accès à Internet et les infrastructures de télécommunication sont bien développés. Comme l'explique Christian Fortin, cette réalité masque toutefois de profondes disparités entre les territoires urbains, favorisés par la nouvelle économie, et les territoires ruraux, qui sont marqués par d'importants retards dans ce domaine. En plus de concentrer les entreprises de la nouvelle économie et les réseaux de télécommunication, les régions urbaines drainent, au détriment des ruraux, la main-d'oeuvre qui se spécialise dans ce créneau en émergence. Des initiatives locales pour contrer l'exclusion sont nées dans certaines communautés, mais elles font encore

l'exception. Pour positionner les PME des territoires ruraux sur la carte de la nouvelle économie, Fortin suggère trois orientations en matière d'intervention publique.

Le développement touristique régional au Québec : état des lieux (Serge Gagnon)

Où en sommes-nous dans le développement touristique régional? La pratique touristique est-elle en relation avec le développement local et régional? Serge Gagnon, en dressant l'historique du développement de l'activité touristique au Québec sur 40 années (de 1960 à 2000), répond à ces questions. Ainsi, l'évolution du tourisme au Québec a connu trois principales périodes: l'organisation touristique des régions par l'État québécois (1960-1980); le désengagement progressif de l'État (1980-2000) et le retour aux sources vers un tourisme durable. À travers les nombreux exemples dénichés aux quatre coins du Québec, Gagnon nous propose, en quelque sorte, un modèle de développement touristique mieux ancré dans le milieu.

Fusions municipales : quel avenir pour les régions ? (Guy Chiasson)

Renforcer le développement des agglomérations du Québec, voilà l'une des raisons pour laquelle le gouvernement québécois a mis en place récemment son programme de fusions municipales. Or, même si plusieurs se questionnent sur les impacts de cette nouvelle politique, rares sont ceux qui peuvent y apporter une réponse convaincante. Peut-on, à l'heure actuelle, prévoir la portée de ces changements municipaux sur les régions québécoises? Les fusions renforceront-elles le développement des territoires? À travers l'analyse d'expériences et d'études sur le sujet, Guy Chiasson analyse cette réforme municipale comme une politique de développement. Ces conclusions vont à contre-courant des idées dominantes à ce propos: les fusions ne sont pas, règle générale, un cadre propice à l'innovation et au dynamisme des régions.

La responsabilité sociale des entreprises (Martin Lacasse)

Nous savons toutes et tous que ce sont les gens qui habitent une région qui sont les premiers acteurs de son développement. Dans le domaine social, cela est évident, mais ce l'est tout autant sur le plan économique. C'est probablement là le message le plus important lancé par M. Martin Lacasse dans son texte. Il insiste beaucoup sur la contribution de ses employés dans la croissance impressionnante de son entreprise. Il fait également très bien ressortir que cette croissance n'aurait pu se faire sans que soient mises en place des conditions de travail adaptées aux réalités dans lesquelles vivent ces mêmes employés. C'est en se montrant flexible et attentive aux besoins des personnes qui y œuvrent, comme le démontre M. Lacasse, qu'une entreprise peut se développer et contribuer au développement de la région dans laquelle elle opère.

Le développement régional avant et après la mondialisation (Benoît Lévesque)

Récemment apparus dans notre vocabulaire, les termes *mondialisation* et *globalisation* sont souvent employés à toutes les sauces. En nous donnant l'heure juste sur leur véritable signification, Benoît Lévesque nous présente le *global* et le *local* comme deux composantes d'un même processus. D'ailleurs, la mondialisation n'a-t-elle pas amené le local et le régional à prendre de l'importance? Certes, le modèle de développement régional existait avant la mondialisation mais il avait déjà montré des signes d'essoufflement. Depuis, le modèle a beaucoup évolué : les relations verticales ont été remplacées par des relations davantage horizontales; le social et l'économique auparavant séparés entretiennent de nouveaux rapports plus rapprochés; des nouveaux outils sont apparus. En fait, comme le souligne Lévesque, au modèle État-Marché s'est ajouté un nouveau partenaire, la société civile.

Filières innovatrices de développement local et régional (Louis Favreau)

Comme l'explique Louis Favreau, le Québec s'est doté, au cours de la dernière décennie, de «réseaux» qui, au fil des années, «sont devenus de véritables filières d'action communautaire, d'économie sociale et de développement local». Le développement régional est l'un des domaines dans lequel s'expriment ces « nouveaux partenariats », mais aussi l'un des domaines qui démontrent que la pratique du « partenariat » n'est pas forcément chose facile pour ces « nouvelles filières ». De fait, dans le contexte actuel, qui se caractérise par un renouvellement toujours très actif du modèle québécois de développement, l'« émergence d'une économie locale populaire », pour reprendre les termes de Louis Favreau, doit composer avec des « partenaires » qui en sont eux-mêmes à chercher des modalités de coopération qui sont loin d'avoir été éprouvées. Ces partenaires sont impliqués dans un « développement à trois pôles » : ceux de l'économie sociale, de l'économie publique et de l'économie privée.

Les syndicats, l'économie sociale et le développement régional (Gérald Larose)

Les syndicats, comme nous le rappelle Gérald Larose, ont joué un rôle de premier plan dans le développement de l'économie sociale et solidaire au Québec. Ils ont contribué à la mise sur pied d'entreprises d'économie sociale (1850-1929), à l'amélioration des conditions des salariés de l'économie sociale et solidaire (1929-1960), à l'innovation (1960-1982), à l'instrumentation du développement économique (1982-1989) et à la reconnaissance et au redéploiement de l'économie sociale (1989-2002). Forts de leur expérience, de leur organisation et de leur influence; parfois appelés à prendre l'initiative, parfois appelés à stimuler ou simplement à accompagner les efforts d'autres acteurs sociaux aux convictions et aux projets convergents, ils sont devenus des partenaires incontournables dans le développement des collectivités régionales au Québec. Nous pouvons faire le pari qu'ils sauront, pour reprendre les termes de Gérald

Larose, gérer leurs contradictions et contribuer ainsi, comme ils le font depuis longtemps, à nous aider à relever les sept attentes identifiées par Gérald Larose.

Logement social, action communautaire et développement local (Jacques Boucher)

Le logement est une composante essentielle du développement local et régional des communautés car, comme le souligne Jacques Boucher, par lui passe l'insertion sociale et l'organisation de la vie quotidienne. Au cours des dernières années, les interventions communautaires dans le secteur de l'habitat ont considérablement évolué en Outaouais urbain. Présentées par Boucher, les expériences de réintégration sociale pour les personnes en difficulté ou pour celles qui souffrent de santé mentale démontrent bien cette réalité. Une réalité qui n'est pas spécifique à l'Outaouais mais qui est celle de plusieurs régions québécoises. L'évolution de l'action communautaire dans l'habitat s'ouvre, sans contredit, vers de nouveaux partenariats et vers de nouveaux modes de coordination et de gouvernance locale.

Le développement local et régional en Montérégie, l'expérience de Sorel-Tracy (René Lachapelle)

Une municipalité peut-elle prendre en main son développement lorsque celui-ci a été longtemps sous le monopole de la grande industrie manufacturière? C'est du moins le défi que s'est lancé Sorel-Tracy, une ville de la Montérégie. Marquée au cours des deux dernières décennies par une série de fermetures de manufactures, par des pertes d'emplois importantes et par des problèmes sociaux graves, Sorel-Tracy est, selon les termes de René Lachapelle, une agglomération sinistrée au plan de l'emploi. Cette situation fait réagir divers acteurs locaux qui décident de relancer le développement par des initiatives locales et régionales. Cette prise en main qui ne s'est pas effectuée sans difficulté a connu trois principales phases : les stratégies d'affrontement et les solutions parallèles (1980-1987); les premiers pas de la concertation locale (1988-1992) et la construction d'un partenariat productif (1993-2000). Dans son article, Lachapelle résume ce long parcours vers le partenariat et l'autonomie d'une ville en Montérégie.

Loisir communautaire et développement social des territoires (Lucie Fréchette)

Les Centres Communautaires de Loisir (CCL) sont des acteurs ancrés dans leur milieu qui contribuent activement au développement local et régional. Comment? En plus de démontrer l'ancrage social et géographique de ces services de proximité, le texte de Lucie Fréchette présente leurs retombées sur le développement local et régional en quatre points. D'abord, les CCL emploient des ressources bénévoles importantes. Ensuite, ils s'attaquent à la précarité, à la pauvreté et à leurs effets. Ils sont également impliqués dans l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Enfin, ils sont des partenaires importants de la concertation locale. À travers les propos de Fréchette, des pistes à suivre sont présentées pour insérer davantage les services de proximité dans une dynamique de développement local.

Les Centres Locaux de Développement (Yvon Leclerc)

Ayant pour mission le développement local, les Centres Locaux de Développement (CLD) sont présentés par Yvon Leclerc comme une denrée rare qu'il faut préserver et renforcer. Organisme innovateur contribuant au modèle québécois de développement, les CLD vivent toutefois certains paradoxes et doivent faire face à de nombreux défis. Par exemple, la « boulimie centralisatrice de la technostructure », toujours présente, constitue un frein majeur à la « croissance du capital de confiance » que nécessite le développement du Québec et de ses régions. Mais la première génération de CLD a tout de même permis d'enraciner un mouvement du bas vers le haut. Quelles seront les prochaines étapes ?

Pour conclure cette présentation et en paraphrasant à nouveau le titre de l'ouvrage de Gilles L. Bourque évoqué au début de notre texte, ce que l'on appelle le modèle québécois de développement n'est pas une réalité statique, mais au contraire une réalité qui se « renouvelle », ce processus s'avérant particulièrement dynamique depuis quelques années. On verra, comme en témoignent les textes présentés dans cet ouvrage, que le développement régional s'inscrit de plain-pied dans cette mouvance et contribue nettement à lui donner sa spécificité par rapport aux caractéristiques du modèle de développement qui prédominait durant les années 1960 ou 1970.

L'État, à cette époque, avait tendance à se percevoir comme le moteur ou le levier du développement du Québec. Dans un débat qui a repris il y a quelques années, certains ont du reste reproché à l'État québécois d'avoir, dans sa quête de modernisation tous azimuts, négligé, voire contribué à éroder le « capital social » de la société québécoise (Paquet, 1999). En 1996, Pierre Hamel et Juan-Luis Klein écrivaient par exemple que :

Les opérations et les projets mis en œuvre par le gouvernement ont contribué moins à la relance des dynamismes locaux et régionaux qu'à l'adaptation des modalités de gestion du territoire aux objectifs de la Révolution tranquille, dont les origines étaient urbaines, voire métropolitaines (1996 : 303).

Mais aujourd'hui, dit-on, l'État est devenu plus modeste. Il aime maintenant se présenter comme un « partenaire » (des auteurs préfèrent plutôt parler d'un État animateur, accompagnateur, accoucheur...). Partenaire, notamment, des « régions et des communautés locales » (Comeau, Favre au, Lévesque et Mendell, 2001).

Notons au passage qu'il ne date pas d'hier que l'État québécois cherche activement, du moins sur le plan du discours et dans une double optique de « planification et de concertation », à s'allier les régions et les acteurs régionaux. Il le fait au moins depuis le début des années 1980, période caractérisée par l'émergence d'un « nouveau discours régionaliste » (pour reprendre les termes de Hamel et Klein, 1996 : 293) qui s'est confirmé de manière encore plus explicite en 1992, avec la réforme Picotte, en faisant des « MRC le lieu privilégié du développement régional » (Beaudry, 2000 : 68).

Bien sûr, on peut penser que la rhétorique partenariale, lorsqu'elle s'applique aux relations entre l'État et les régions, n'est pas tout à fait désintéressée. Il serait naïf, par exemple, de ne pas faire de liens entre les objectifs gouvernementaux des années 1990 en matière budgétaire (quête du «déficit zéro») et l'adoption de la Politique de soutien au développement local et régional, phénomène qui n'a d'ailleurs pas affecté que cette politique. Pensons notamment au «virage ambulatoire» dans le domaine de la santé et des services sociaux ou même, plus récemment, à la «réorganisation municipale». Les préoccupations budgétaires ne sont jamais tout à fait absentes du décor dans lequel apparaissent des politiques ou des décisions de ce genre et de cette importance.

Cela dit, faire preuve d'un excès de méfiance à l'endroit d'un mode de gouvernance plus décentralisé et plus régionalisé ne profiterait à personne. Il serait en effet néfaste pour le Québec et pour chacune de ses régions que les acteurs économiques et sociaux, où qu'ils œuvrent, se réfèrent uniquement aux expériences les moins réussies pour guider leurs actions actuelles et celles qu'ils auront à poser au cours des prochaines années. Cet ouvrage, par les contributions qui en constituent la trame de fond, ouvre la voie à de nombreux modes de collaboration prometteuse entre l'État québécois et les partenaires de cette nouvelle gouvernance aux niveaux local et régional ou, pour emprunter les termes de Carrière et Tardif (2000 : 15), de ce nouveau «mouvement de déconcentration des pouvoirs gouvernementaux vers les régions».

Nous nous activons présentement à faire émerger ce qu'il convient d'appeler, en paraphrasant une formule utilisée dans un ouvrage récent auquel ont contribué quelques-uns des auteurs de cet ouvrage, une «nouvelle génération d'organisations et d'institutions» dans lesquelles le développement régional aura plus que jamais la chance de trouver la place qui lui revient (Comeau, Favreau, Lévesque et Mendell, 2001) et les régions un avenir plus assuré.

Nous venons de dire «nous nous activons», mais nous devons avouer qu'en préparant une version préliminaire de cette introduction, nous avons d'abord utilisé l'expression «nous assistons»... C'est un fait que l'on a souvent, de nos jours, l'impression d'assister en spectateurs aux innombrables processus de changement qui affectent nos institutions et même, assez régulièrement, de subir ceux qui affectent nos modes de vie et de pensée. Ce n'est pas nous qui inventons la formule, mais nous croyons qu'il n'est pas faux de dire que nous vivons dans un monde où le «prêt-à-porter» s'est imposé dans bien d'autres domaines que celui de la mode vestimentaire.

C'est un cliché de dire que l'État occupe maintenant un espace de responsabilité et d'intervention nettement moins vaste qu'à l'issue des Trente Glorieuses. On n'a jamais utilisé autant qu'aujourd'hui des termes comme «infranational» et «supranational», souvent sans se donner la peine de préciser de quoi il s'agit au juste. Il est en effet devenu difficile, dans bien des domaines d'activité, d'établir des frontières nettes et opérationnelles entre le local, le supralocal, l'infrarégional, le régional, le national, l'international, le supranational, le mondial, le global et, pour utiliser un terme un peu suranné, l'universel...

Nous croyons pour notre part que cet ouvrage et le colloque qui l'a précédé font ressortir que le développement régional n'est aucunement appelé à se substituer au modèle québécois de développement. L'État, au cours des dernières décennies, a joué un rôle plus que significatif dans le développement du Québec. Ce à quoi nous nous activons en ce moment, comme le démontrent nombre des propos et des échanges tenus dans le cadre de ce colloque et de ce livre, ce n'est pas à remettre en cause la participation de l'État, mais plutôt à faire en sorte que les régions participent plus activement, de plain-pied et à toutes les étapes du processus par lequel passera le développement à venir du Québec. Nul doute que l'État québécois a un rôle déterminant à jouer dans ce développement et il nous appartient de l'aider à définir et concrétiser ce rôle. Le développement régional, en d'autres termes, passe aussi par l'exercice d'une citoyenneté active et créative.

BIBLIOGRAPHIE

- BEAUDRY, R. (2000). *La résistance incertaine: la ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*, Montréal et Québec: L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval.
- BOURQUE, G. L. (2000). *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*, Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec.
- CARRIÈRE, J. et C. TARDIF (2000). «Évolution de l'appropriation du territoire québécois», BRUNEAU, P. (sous la direction), *Le Québec en changement: entre l'exclusion et l'espérance*, Sainte-Foy: Les Presses de l'Université du Québec, p. 7 à 27.
- CLOUTIER, L. (2001). «Québec a carrément oublié les CLD». *La Presse*, 2 novembre.
- COMEAU, Y., L. FAVREAU, B. LÉVESQUE et M. MENDELL (2001). *Emploi, économie sociale, développement local : les nouvelles filières de l'emploi*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- HAMEL, P. et J.-L. KLEIN (1996). «Le développement régional au Québec: enjeu de pouvoir et discours politique», PROULX M.-U. (sous la direction), *Le phénomène régional au Québec*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, p. 293 à 311.
- MINISTÈRE DES FINANCES (1998). *Québec, objectif emploi : vers une économie d'avant-garde*, Gouvernement du Québec.
- PAQUET, G. (1999). *Oublier la révolution tranquille : Pour une nouvelle socialité*, Montréal : Liber.
- SECRÉTARIAT AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (1997). *Politique de soutien au développement local et régional*, Gouvernement du Québec.
- SECRÉTARIAT DU COMITÉ MINISTÉRIEL DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (2000). *Le développement social au Québec (1995-2000)*, ministère du Conseil exécutif, Gouvernement du Québec.